

# L'Année de l'Eucharistie

C'est avec une joie non dissimulée que les membres de la Communauté de la Dame de Tous les Peuples ont accueilli la nouvelle et le don de l'Année eucharistique. Quel Pape merveilleux ce Jean-Paul II! Il est le Pontife des multiples accomplissements. Au milieu d'une trame historique enténébrée par l'orgueil et le péché de l'homme qui se coupe de Dieu, il annonce qu'une aurore de Lumière et de Paix s'élève définitivement devant l'humanité. Cette Année est comme la suite logique et le sommet d'un plan bien établi<sup>1</sup> qui va conduire l'Église dans son Printemps annoncé et entrevu. Il semble bien qu'avec celle-ci le Saint-Père, encore une fois, répond au désir de la Dame!

La Dame de Tous les Peuples nous dit: «*Le temps est arrivé maintenant. Le temps est là. (...) Avant que le Seigneur Jésus-Christ ne retournât auprès du Père et avant que ne commençât le Sacrifice de la Croix, le Seigneur Jésus-Christ, à tous les Peuples de la terre, a fait don d'un miracle quotidien.*» Abaisant son regard, Elle paraît chercher quelque chose sur le globe. Sa voix est lente, interrogative. Ce n'est qu'après un long silence qu'Elle dit: «*Combien sont-ils, pour qui ce grand miracle... est réellement vécu? Ils passent outre, dédaignant le grand miracle. Il faut que le Sacrifice quotidien soit rétabli au milieu de ce monde corrompu.*» Regardant au loin la

Dame prononce: «*À présent, je m'adresse au Saint-Père: Tu as déjà beaucoup fait. La Dame de Tous les Peuples te demande, une fois encore, en ce moment, de tenir bon et de parachever tout ce qui reste à accomplir.*» (45<sup>e</sup> vision, 20 mars 1953, pp. 229-230)

Qu'il est bon de penser que le Dieu des beautés immortelles qui ne se lasse jamais d'offrir Son Amour et Son Pardon va passer en transformant toute chose! C'est par l'Eucharistie, cette Source et ce Sommet de la vie chrétienne, que Dieu va transfigurer notre temps. Ce sera comme un rêve devenu réalité et l'accomplissement des prophéties antiques.

Dans le cadre de l'Année de l'Eucharistie, un récent décret de la Pénitencerie apostolique du 25 décembre 2004, répondant au souhait du Pape, offre une Indulgence plénière afin de promouvoir le culte public et privé envers le Très Saint Sacrement. Jean-Paul II désire aussi que tous les fidèles arrivent à une connaissance plus profonde et à un amour plus intense envers l'ineffable «Mystère de la foi», et qu'ils en tirent des fruits spirituels toujours plus abondants.

Le document souligne combien le plus grand des miracles et mémorial suprême de la Rédemption, l'Eucharistie, produit de façon indéfectible l'unité de l'Église, la soutient par la force de la grâce surnaturelle, l'inonde de joie ineffable et constitue

une aide surnaturelle pour nourrir la piété des fidèles et les pousser vers la perfection de leur vie chrétienne.

Il indique que l'Indulgence plénière est accordée aux conditions habituelles qui sont la confession sacramentelle, la communion eucharistique et la prière aux intentions du Pape en rejetant tout penchant envers le péché. Ceci chaque fois que le pénitent participe avec attention et piété à une liturgie ou à un exercice pieux accompli en l'honneur du Très Saint Sacrement exposé ou conservé dans le Tabernacle.

De plus, l'Indulgence plénière est accordée à ces mêmes conditions à tous ceux qui sont tenus par la loi à la récitation de la Liturgie des Heures, ainsi qu'à tous les fidèles qui le récitent par dévotion, chaque fois qu'en fin de journée ils récitent les Vêpres et Complies, en privé, chez eux, ou en commun devant le Seigneur présent dans le Tabernacle.

Les fidèles qui, à cause de la maladie ou d'une autre juste raison, ne peuvent pas s'approcher de l'Eucharistie dans une église ou une chapelle peuvent obtenir l'Indulgence plénière chez eux ou dans le lieu où ils se trouvent à cause de leur empêchement si, suivant les trois conditions habituelles, ils accomplissent spirituellement leur visite au Saint Sacrement, récitent le Notre Père et le Credo et ajoutent une prière à Jésus-Sacrement (par exemple: «Que le Très Saint Sacrement soit loué

et remercié à tout instant.») Si même cela leur est impossible, ils obtiendront l'Indulgence plénière en offrant à la Miséricorde divine la maladie et les difficultés de leur vie et en s'unissant intérieurement à ceux qui accomplissent de façon ordinaire les conditions énumérées pour obtenir l'Indulgence.

Les prêtres et les curés doivent informer les fidèles de ce Décret de la manière la plus convenable, et être disponibles pour confesser les fidèles et guider les prières publiques adressées à Jésus-Hostie. Les fidèles sont, eux aussi, encouragés à témoigner publiquement de leur foi et de leur vénération au Saint Sacrement par le moyen de processions, d'adorations eucharistiques, de communions spirituelles comme eucharistiques.

Père Benoît Picard

1. «L'idée d'une telle initiative eucharistique était depuis un certain temps dans mon esprit: elle constitue en effet le développement naturel de l'orientation pastorale que j'ai entendu donner à l'Église, spécialement à partir des années préparatoires au Jubilé, et que j'ai reprise ensuite au cours des années suivantes.» (Cf. *Mane Nobiscum Domine/Reste avec nous, Seigneur*, n° 4) «L'Année de l'Eucharistie s'inscrit donc sur une toile de fond qui s'est enrichie d'année en année, tout en restant toujours parfaitement centrée sur le thème du Christ et de la contemplation de son Visage. En un sens, elle est proposée comme une année de synthèse, une sorte de sommet de tout le chemin parcouru.» (Jean-Paul II, cf. *idem*, n° 10)